

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES

IUFM/09-468-15 du 21/09/2009

APPEL A CANDIDATURES POUR DES MISSIONS DE FORMATEURS ASSOCIES A L'IUFM DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE (UNIVERSITE DE PROVENCE AIX-MARSEILLE I) POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2010/2011, NOUVELLES CANDIDATURES ET RENOUVELLEMENTS

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Jean-Yves ROUSSEY - Directeur Adjoint - 04 91 10 75 37 - jy.roussey@aix-mrs.iufm.fr - Claudine BORÉA - Service des Ressources Humaines - 04 91 10 75 52 - c.borea@aix-mrs.iufm.fr

L'IUFM, pour mener à bien ses missions de formation initiale et continue des personnels enseignants des premier et second degrés, fait appel à près de deux cents enseignants du second degré sous forme de décharge de service et à un millier de ces mêmes enseignants sous forme de vacations.

Afin de remplacer les partants et renforcer les équipes pédagogiques pour l'année universitaire 2010-2011, l'IUFM procède à un appel à candidatures auprès des enseignants des établissements du second degré.

Les formateurs associés interviennent dans les différents dispositifs de formation de l'institut :

- Préparation d'étudiants aux concours de recrutement des enseignants (CAPES, CAPET, CA-PLP, CA-CPE ou concours de professeur des écoles) ;
- Participation aux dispositifs de formation continue des enseignants des premier et second degrés.

Les interventions proposées se situent dans les domaines disciplinaires, didactiques ou transversaux (Formation Interdisciplinaire et Transversale, TICE).

Ces interventions peuvent être, selon les besoins, ponctuelles, et dès lors rétribuées en vacations de l'enseignement supérieur, ou régulières, et font alors l'objet d'une décharge variable de service.

Les principaux critères retenus, en fonction des profils de compétences requis, pour le recrutement sont :

- L'adéquation entre le profil du candidat et les besoins en formation,
- L'expérience en formation initiale et continue d'enseignants,
- L'obtention de titres et diplômes universitaires dans des domaines intéressant l'éducation,
- Le suivi, en tant que stagiaire, d'actions de formation,
- La participation à des actions innovantes, des recherches et/ou des groupes de développement en éducation.

Statut du formateur associé

Afin d'assurer la stabilité de ses équipes pédagogiques, l'IUFM reconduit généralement la mission de ses formateurs associés (mais pas automatiquement la quotité de décharge) ; ceux-ci doivent cependant renouveler chaque année leur candidature. Cette mission peut être interrompue au terme de l'année universitaire par le formateur lui-même ou par l'IUFM en fonction des moyens qui lui sont attribués et des besoins de formation.

Pendant la durée de leur mission à l'IUFM, les intéressé(e)s restent titulaires de leur poste et leur carrière se poursuit normalement. A l'issue de la période de décharge, l'intéressé(e) est réintégré(e) dans son poste.

Une information complète sur le statut se trouve dans le règlement des services des formatrices et des formateurs disponible sur le serveur de l'IUFM.

Modalités de candidature

- Les candidatures devront être saisies par télématic sur le serveur de l'IUFM :

<http://www.aix-mrs.iufm.fr>

Du 28 septembre au 18 octobre 2009 inclus, délai de rigueur
qu'il s'agisse d'un **renouvellement** de mission ou d'une **nouvelle candidature**

- **Un exemplaire papier du formulaire de candidature signé devra être adressé à l'IUFM**

Monsieur le Directeur de l'IUFM d'Aix-Marseille
Recrutement Formateurs Associés 2010-2011
32, rue Eugène Cas
13248 MARSEILLE cedex 04

le **30 octobre 2009 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi**, sous couvert du chef d'établissement.

Les nouveaux candidats y ajouteront une **lettre de motivation et un curriculum vitae**.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille